

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 14 novembre 2013

Statuer sur une demande de modification à la composition
des commissions parlementaires

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1351-20131119**

QUÉBEC

Réunion du jeudi 14 novembre 2013

Objet : Statuer sur une demande de modification à la composition des commissions parlementaires

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de l'Assemblée nationale et président de la Commission
- M. Bédard (Chicoutimi), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Moreau (Châteauguay), leader parlementaire du gouvernement
- M. Deltell (Chauveau), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

I. Statuer sur une demande de modification à la composition des commissions parlementaires

Concernant la demande adressée, le 6 novembre 2013 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin de modifier la composition des commissions parlementaires, le comité directeur approuve cette demande et modifie comme suit les membres des commissions parlementaires :

- Que le député de Blainville devienne membre permanent de la CI;
- Que la députée de Champlain devienne membre permanent de la CI;
- Que la CI soit par conséquent formée d'un total de 11 membres.

Le secrétaire de la Commission,

François Arsenault

FA/mcm

Québec, le novembre 2013

Le président de la Commission,

Jacques Chagnon

ANNEXE I

Demande du député de Blainville au sujet
de modifications à la composition des commissions parlementaires



Daniel Ratthé
Député de Blainville

CNQ PRE3. 680713143
2013

Mercredi 6 novembre 2013

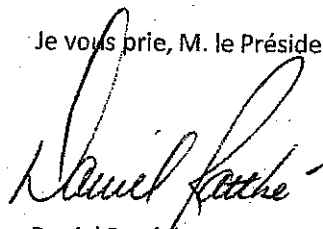
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec.
Président de la Commission de l'Assemblée nationale.

Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

M. le Président,

Par la présente, je vous demande ainsi qu'aux membres de la Commission de l'Assemblée nationale d'accepter et d'entériner ma nomination à titre de député indépendant, au sein de la commission des institutions tel que stipulé à l'article 122 du règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

Je vous prie, M. le Président, d'accepter mes salutations distinguées.



Daniel Ratthé

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-1444
Télécopieur : 418 643-0237

dratthe-blai@assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
369, bouf. Adolphe-Chapleau
Bureau 211
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1
Téléphone : 450 430-8086
Télécopieur : 450 430-9795

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Monnerat, Marie-Claude

Objet: CAN - Demande du député de Blainville

De : Charette, Benoit

Envoyé : 8 novembre 2013 05:53

À : Arsenault, François; Lajoie, Simon; Montminy, Anik; Whittom, Johanne

Cc : Mignolet, Ariane

Objet : RE : CAN - Demande du député de Blainville

Bonjour François,

Consentement. Merci!

Une belle journée à toi!

Benoit

Benoit Charette

Directeur du Cabinet du leader du 2e groupe d'opposition

De : Arsenault, François

Envoyé : 7 novembre 2013 11:45

À : Lajoie, Simon; Montminy, Anik; Charette, Benoit; Whittom, Johanne

Cc : Mignolet, Ariane

Objet : CAN - Demande du député de Blainville

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande du député de Blainville afin de devenir membre de la CI. Si cette demande est accordée, le PQ pourra ajouter un membre à cette commission conformément à l'article 122 du Règlement.

Je sollicite donc votre consentement afin de procéder par courriel au nom de vos leaders respectifs pour ce qui suit :

- Que le député de Blainville devienne membre permanent de la CI
- Que le député de _____ devienne membre permanent de la CI (à indiquer par le PQ)

Par la suite, le rapport de la CAN devra être déposé en Chambre afin d'officialiser cette décision.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Monnerat, Marie-Claude

Objet: CAN - Demande du député de Blainville

De : Montminy, Anik

Envoyé : 13 novembre 2013 15:47

À : Arsenault, Francois; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne

Cc : Mignolet, Ariane

Objet : RE: CAN - Demande du député de Blainville

Consentement pour la demande du député de Blainville selon les dispositions réglementaires (1 député indépendant par commission)

Je n'ai pas vu la réponse du gouvernement et le cas échéant la motion

De : Arsenault, Francois

Envoyé : 7 novembre 2013 11:46

À : Lajoie, Simon; Montminy, Anik; Charette, Benoit; Whittom, Johanne

Cc : Mignolet, Ariane

Objet : CAN - Demande du député de Blainville

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande du député de Blainville afin de devenir membre de la CI. Si cette demande est accordée, le PQ pourra ajouter un membre à cette commission conformément à l'article 122 du Règlement.

Je sollicite donc votre consentement afin de procéder par courriel au nom de vos leaders respectifs pour ce qui suit :

- Que le député de Blainville devienne membre permanent de la CI
- Que le député de _____ devienne membre permanent de la CI (à indiquer par le PQ)

Par la suite, le rapport de la CAN devra être déposé en Chambre afin d'officialiser cette décision.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Arseneault, Francois
Envoyé: 14 novembre 2013 15:45
À: Monnerat, Marie-Claude
Objet: TR: CAN - Demande du député de Blainville

De : Whittom, Johanne
Envoyé : 14 novembre 2013 15:37
À : Lajoie, Simon
Cc : Arseneault, Francois; Montminy, Anik; Charette, Benoit; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Demande du député de Blainville

Le président donne aussi son accord.

Johanne

Le 2013-11-14 à 15:08, "Lajoie, Simon" <simonlajoie@assnat.qc.ca> a écrit :

Consentement pour répondre par courriel favorablement à la demande du député indépendant de Blainville, au nom de nos patrons respectifs.
Et pour que la députée de Champlain devienne membre permanent de la CI.

Simon Lajoie
Directeur de cabinet
Leader parlementaire du gouvernement
418-643-3804

De : Arseneault, Francois
Envoyé : 7 novembre 2013 11:46
À : Lajoie, Simon; Montminy, Anik; Charette, Benoit; Whittom, Johanne
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - Demande du député de Blainville

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande du député de Blainville afin de devenir membre de la CI. Si cette demande est accordée, le PQ pourra ajouter un membre à cette commission conformément à l'article 122 du Règlement.

Je sollicite donc votre consentement afin de procéder par courriel au nom de vos leaders respectifs pour ce qui suit :

- Que le député de Blainville devienne membre permanent de la CI
- Que le député de _____ devienne membre permanent de la CI (à indiquer par le PQ)

Par la suite, le rapport de la CAN devra être déposé en Chambre afin d'officialiser cette décision.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

image001.jpg

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
Bureau 311

Québec (Québec) G1A 1A5

Tel. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0343 | farsenault@assnat.qc.ca

À l'attention de : M. François Arsenault, Directeur des travaux parlementaires, Direction des travaux parlementaires, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Bureau 311, Québec (Québec) G1A 1A5

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'à la personne désignée.

S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et n'en aviser, Merci.